

# PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du 21 août 2017, à 19 h, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents : Mme la conseillère Thérèse Hudon  
M. le conseiller Michael O'Dowd  
Mme la conseillère Isabelle Bérubé  
M. le conseiller Martin Guevremont  
M. le conseiller André Besner  
Mme la conseillère Marilou Alarie  
M. le conseiller Jacques Bédard  
Mme la conseillère Michèle Archambault

Sont également présents, le directeur général, M. Guy Hébert, et la greffière, M<sup>e</sup> Lucie Tousignant.

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du comité organisateur du Championnat canadien de balle lente, messieurs Chapdelaine, Cocher et Poulin, s'étant tenu à Saint-Bruno-de-Montarville du 13 au 19 août 2017. Une médaille d'or est remise au maire à titre de souvenir en reconnaissance au soutien de la municipalité au franc succès de cet événement.

170821-1

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire du 3 juillet 2017 et extraordinaire du 24 juillet 2017
4. Première période de questions des citoyens
5. Dépôt de documents
  - Liste de mouvement de personnel - Période se terminant le 21 août 2017
  - Liste des virements budgétaires pour l'exercice 2017 pour la période se terminant le 30 juin 2017
  - Liste des virements budgétaires pour l'exercice 2017 pour la période se terminant le 30 juin 2017 – Salaires
  - Liste des virements budgétaires pour l'exercice 2017 pour la période se terminant le 31 juillet 2017
6. Sujets devant faire l'objet d'une décision du conseil
  - 6.1. Dossiers du conseil
    - 6.1.1 Nomination maire suppléant – Période du 1er septembre 2017 au 4 novembre 2017

## PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- 6.1.2 Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville pour l'année 2017
- 6.2. Direction générale - *Aucun*
- 6.3. Communications - *Aucun*
- 6.4. Ressources humaines
  - 6.4.1 Signature de la lettre d'entente concernant des modifications au régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
  - 6.4.2 Fin d'emploi de l'employé portant le numéro de matricule 777
  - 6.4.3 Embauche de monsieur Patrice Marceau à titre de contremaître Ressources matérielles à la Direction des travaux publics
  - 6.4.4 Embauche de monsieur Daniel Bouchard à titre de contremaître Égouts et aqueduc à la Direction des travaux publics
  - 6.4.5 Embauche de monsieur Marcel Leblanc à titre de contremaître Parcs et horticultures à la Direction des travaux publics
  - 6.4.6 Embauche de monsieur Denis Marchand à titre de chef de division Planification et développement à la Direction du développement urbain
- 6.5. Finances
  - 6.5.1 Autorisation des dépenses
  - 6.5.2 Autorisation des dépenses
  - 6.5.3 Adjudication d'un contrat de renouvellement des infrastructures en télécommunications – APP-SP-17-31
  - 6.5.4 Adjudication d'un contrat de rehaussement du parc informatique – postes de travail et mémoire vive – APP-SI-17-30
  - 6.5.5 Renouvellement de mandats de membres au sein du comité consultatif des finances, du budget et de l'administration
  - 6.5.6 Émission d'obligations du 7 septembre 2017
- 6.6. Loisirs, Culture et Vie communautaire
  - 6.6.1 Aides financières et soutiens techniques – Août 2017
  - 6.6.2 Autorisation de vente et consommation de boissons alcoolisées pour l'événement « Oktoberfest » dans le cadre du marché public de Saint-Bruno-de-Montarville
- 6.7. Développement urbain
  - 6.7.1 Dérogation mineure DM 2017-082 pour autoriser l'installation d'un distributeur automatique de liquide lave-glace au 520, boulevard Clairevue Ouest
  - 6.7.2 Dérogation mineure DM 2017-084 pour autoriser une enseigne détachée comportant, en plus du message autorisé, les inscriptions pour une enseigne directionnelle au 1395, rue René-Descartes

## PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- 6.7.3 à 6.7.9 Approbation de la liste des demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 6.7.10 Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA 2017-076 pour autoriser le plan d'ensemble de quatre (4) terrains à construire aux 1600 à 1630, rue de Montpellier
- 6.7.11 Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA 2017-065 pour autoriser la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale au 1600, rue de Montpellier
- 6.7.12 Renouvellement de mandats au sein du comité consultatif en environnement
- 6.7.13 Renouvellement de mandats au sein du comité consultatif d'urbanisme
- 6.7.14 Autorisation de signature - Contrat de service et entente de partenariat financier avec les villes de Longueuil et de Boucherville – Services animaliers de la Rive-Sud inc.
- 6.8 Greffe et contentieux - *Aucun*
- 6.9 Travaux publics
  - 6.9.1 Interdiction de stationnement et ajout d'arrêt – rue des Tilleuls et place des Tilleuls
  - 6.9.2 Interdiction de stationnement sur la rue de la Bruère
  - 6.9.3 Adjudication d'un contrat de service d'un entrepreneur en électricité sur demande pour les bâtiments et équipements municipaux – APP-SI-17-29
- 6.10 Génie - *Aucun*
- 7. Avis de motion, projets de règlements et règlements
  - 7.1 Avis de motion d'un règlement modifiant le *Règlement SB-2004-21 concernant les nuisances par le bruit et pourvoyant à les supprimer* afin de clarifier les règles relatives aux opérations de déneigement et d'interdire certaines activités commerciales et industrielles le dimanche
- 8. Sujets d'agglomération
  - 8.1. Rapport du maire concernant les décisions prises lors de la dernière séance d'agglomération du 6 juillet 2017, le cas échéant – *Aucun\**
  - 8.2. Sujets à l'ordre du jour de la séance ordinaire d'agglomération du 24 août 2017
- 9. Affaires nouvelles
- 10. Deuxième période de questions des citoyens
- 11. Période d'intervention des membres du conseil
- 12. Levée de la séance

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel quel.

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

PROPOSITION D'AMENDEMENT

*Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Thérèse Hudon, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point 6.1.3 intitulé Reconnaissance de la valeur écologique de la de la zone HA 800 mieux connue sous le nom du Boisé des Hirondelles.*

Votes pour : 7

Vote contre : 1 (Jacques Bédard)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DEUXIÈME PROPOSITION D'AMENDEMENT

*Il est PROPOSÉ par Thérèse Hudon, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point 6.6.3 intitulé Aide financière au Cercle des Fermières de Saint-Bruno pour la tenue de son 36<sup>e</sup> Salon des métiers d'art.*

Votes pour : 4 (Thérèse Hudon, Michael O'Dowd, André Besner, Marilou Alarie)

Votes contre : 5 (Martin Murray; Isabelle Bérubé, Martin Guevremont, Jacques Bédard, Michèle Archambault)

CETTE DEUXIÈME PROPOSITION D'AMENDEMENT ÉTANT REJETÉE, LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉE AVEC L'AJOUT DU POINT 6.1.3

**170821-2      APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2017**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017, tel que rédigé.

Votes pour : 7

Vote contre : 1 (André Besner)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**170821-3      APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUILLET 2017**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2017, tel que rédigé.

Votes pour : 7

Vote contre : 1 (André Besner)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Représentations du président du SFCP, section locale 306, concernant les négociations en cours en vue du renouvellement de convention collective des employés cols blancs de la municipalité;

## PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- Déménagement du terrain de balle – Qualité des infrastructures à maintenir avec le nouvel aménagement;
- Le zonage relatif au projet des Hirondelles dans le plan d'urbanisme devant être adopté;
- Adoption de nouvelle signature visuelle de la municipalité et armoiries de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville à conserver;
- Ruisseau des Frères – Prévoir un plan d'aménagement comportant des mesures pour la protection des piétons et contrer les problèmes de circulation dans le secteur du parc industriel;
- Sécurité routière sur la rue de Chambly à la suite d'un accident mortel survenu à cet endroit – Demande d'ajouter des mesures d'indicateur de vitesse sur le boulevard Seigneurial / Piste cyclable – Tracé Oka-St-Hilaire et mesures de sécurité pour les cyclistes;
- Sommet-Trinité et problème de circulation causé par l'entraînement des clubs de cyclistes et interventions de la Ville;
- Mot de félicitations pour l'aménagement de deux (2) carrefours giratoires / Problèmes de vitesse aux carrefours giratoires et difficulté pour emprunter la voie publique à partir des entrées charretières privées.

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Liste de mouvement de personnel - Période se terminant le 21 août 2017
- Liste des virements budgétaires pour l'exercice 2017 pour la période se terminant le 30 juin 2017
- Liste des virements budgétaires pour l'exercice 2017 pour la période se terminant le 30 juin 2017 – Salaires
- Liste des virements budgétaires pour l'exercice 2017 pour la période se terminant le 31 juillet 2017

170821-4

### **NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT – PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2017 AU 4 NOVEMBRE 2017**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU de nommer monsieur Jacques Bédard, à titre de maire suppléant, pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 4 novembre 2017.

Votes pour : 5

Votes contre : 4 (Thérèse Hudon, Michael O'Dowd, André Besner, Marilou Alarie)

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

**170821-5      MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU  
CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE POUR  
L'ANNÉE 2017**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU de modifier le calendrier des séances du conseil 2017 afin de fixer une séance ordinaire du conseil le lundi 2 octobre 2017, à 19 heures, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, et ce, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*La séance est suspendue momentanément à 20 h 53 et les délibérations reprennent à 21 h 02.*

**170821-6      RECONNAISSANCE DE LA VALEUR ÉCOLOGIQUE DE LA DE LA  
ZONE HA 800 MIEUX CONNUE SOUS LE NOM DU BOISÉ DES  
HIRONDELLES**

ATTENDU QUE le 2 mai 2012, La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville dépose une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE pour l'établissement d'un aqueduc et l'exécution de travaux d'égout en vue de la réalisation du projet La Futaie du promoteur Propriétés Sommet Prestige inc.;

ATTENDU QUE le 6 juillet 2015, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville accuse réception d'un avis d'assujettissement d'une intervention à une autorisation en vertu de l'article 19 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Avis émis par le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE l'avis informe la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville que le ministre du MDDEFP exige que soit soumise à son autorisation l'intervention du développement domiciliaire La Futaie projetée par Propriétés Sommet Prestige INC., dans le Boisé des Hirondelles à Saint-Bruno-de-Montarville;

ATTENDU QUE l'avis du ministre informe officiellement la ville de Saint-Bruno-de-Montarville que :

- a) Le milieu naturel visé par le projet immobilier La Futaie se distingue par le fait que ses paramètres écologiques favorisent la survie du ginseng à cinq folioles, une caractéristique biophysique rare et d'intérêt exceptionnel;
- b) Les plants de ginseng à cinq folioles qui se situent dans le milieu naturel visé font partie d'une occurrence se classant parmi les rares populations viables du Québec;
- c) Le ginseng à cinq folioles est désigné comme une espèce floristique menacée au Québec et protégée en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables;
- d) L'état actuel du milieu visé fait en sorte que le drainage s'y avère idéal pour la survie du ginseng à cinq folioles;
- e) Ce type de milieu est rare et s'avère de plus en plus rare au Québec, en raison de la diminution des superficies forestières;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- f) Dans le Plan de conservation du ginseng à cinq folioles du Québec élaboré par le MDDEFP, l'occurrence du ginseng à cinq folioles située en partie dans le milieu visé compte parmi les cibles à protéger en priorité pour assurer sa survie;
- g) Sur une échelle qui varie de A (excellente) à E, l'occurrence du milieu visé est considérée, et ce sur la base de spécifications établies par le CDPNQ (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec) comme étant de bonne qualité (cote B);
- h) Les résultats des dénombrements présentés dans le compte rendu du 5 septembre 2013 de madame Andrée Nault qui comprennent plusieurs semis contribuent à documenter cette classification, puisqu'ils indiquent que le ginseng à cinq folioles est en mesure de se reproduire dans ce milieu naturel et d'accroître ses effectifs;
- i) Parce qu'elle nécessite le prélèvement, l'arrachage ou le décapage de la majeure partie du couvert végétal, le déboisement ou l'élagage, le remaniement du sol par creusage, déblais, remblais, enfouissement, nivellement ainsi que des activités de terrassement et de pavage, l'intervention projetée risque de sévèrement dégrader un milieu naturel qui se distingue par le fait que ses caractéristiques favorisent la survie du ginseng à cinq folioles, l'intervention projetée met en péril la survie du ginseng à cinq folioles;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville ne connaissait pas les faits dévoilés par l'avis du ministre lors des étapes qui ont mené à la demande d'autorisation en date du 2 mai 2012;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno peut légitimement faire savoir au ministre qu'elles sont ses orientations et celles de son conseil à propos de ce projet de développement domiciliaire.

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU :

- 1- Que la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville reconnaisse que le Bois des Hirondelles se distingue par le fait que ses paramètres physiques et écologiques favorisent la survie du ginseng à cinq folioles, une caractéristique biophysique rare et d'intérêt exceptionnel;
- 2- Que la Ville reconnaisse que l'intervention projetée dans ce milieu naturel risque de le dégrader sévèrement et de mettre en péril la survie du ginseng à cinq folioles;
- 3- Que la Ville reconnaisse que la flore rare n'est pas un frein au développement, mais plutôt une richesse collective qu'il faut chérir et que toute intervention dans un habitat essentiel d'une espèce menacée doit être évitée;
- 4- Que la Ville reconnaisse la nécessité de s'assurer du maintien des équilibres écosystémiques dynamiques qui caractérisent le milieu naturel concerné;
- 5- Que la Ville reconnaisse l'importance de protéger les bijoux environnementaux et l'habitat des espèces menacées de son territoire et que le développement ne saurait se faire au détriment de l'environnement.

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

PROPOSITION D'AMENDEMENT

*Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU de reporter le point 6.1.3 à la prochaine séance du conseil devant se tenir le 18 septembre 2017.*

Votes pour : 6

Votes contre : 2 (André Besner, Marilou Alarie)

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT ÉTANT APPROUVÉE, LA PROPOSITION PRINCIPALE EST DONC REJETÉE.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

170821-7

**SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE CONCERNANT DES MODIFICATIONS AU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Il est PROPOSÉ par Michèle Archambault, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'approuver la lettre d'entente concernant des modifications au régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville à intervenir entre les parties; et

D'autoriser le directeur général, la directrice des Ressources humaines, la directrice du Greffe et du Contentieux de même que les membres du comité de négociation patronal à signer la présente lettre d'entente ainsi que tout document y afférent, pour et au nom de la municipalité, sous réserve d'un vote favorable en assemblée générale des employés cols bleus et des salariés de piscine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170821-8

**FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ PORTANT LE NUMÉRO DE MATRICULE 777**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU de mettre fin à l'emploi de l'employé portant le matricule 777 à compter du 21 juillet 2017, selon les modalités de l'entente de fin d'emploi intervenue entre les parties et d'autoriser rétroactivement le directeur général, à signer, pour et au nom de la municipalité, cette entente et tout autre document y afférent pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170821-9

**EMBAUCHE DE MONSIEUR PATRICE MARCEAU À TITRE DE CONTREMAÎTRE RESSOURCES MATÉRIELLES À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'autoriser l'embauche de monsieur Patrice Marceau à titre de contremaître Ressources matérielles à la Direction des travaux publics, à compter du 5 septembre 2017, le tout selon les conditions prévues au Protocole des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, et pour une période d'essai de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

**170821-10      EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MONSIEUR DANIEL BOUCHARD À TITRE DE CONTREMAÎTRE ÉGOUTS ET AQUEDUC À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'autoriser l'embauche de monsieur Daniel Bouchard à titre de contremaître Égouts et aqueduc à la Direction des travaux publics pour une période déterminée d'une année, débutant le 22 août 2017; et

D'autoriser le directeur général à signer le contrat temporaire de travail à intervenir entre la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et monsieur Bouchard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**170821-11      EMBAUCHE DE MONSIEUR MARCEL LEBLANC À TITRE DE CONTREMAÎTRE PARCS ET HORTICULTURE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'autoriser l'embauche de monsieur Marcel Leblanc à titre de contremaître Parcs et horticulture à la Direction des travaux publics, à compter du 22 août 2017, le tout selon les conditions prévues au Protocole des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, et pour une période d'essai de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**170821-12      EMBAUCHE DE MONSIEUR DENIS MARCHAND À TITRE DE CHEF DE DIVISION PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT À LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'autoriser l'embauche de monsieur Denis Marchand à titre de chef de division Planification et développement à la Direction du développement urbain, à compter du 2 octobre 2017, le tout selon les conditions prévues au Protocole des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, et pour une période d'essai de six (6) mois.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

*Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, de reporter l'embauche d'un chef de division après l'adoption du plan d'urbanisme par la municipalité.*

*CETTE PROPOSITION N'ÉTANT PAS APPUYÉE, LA PROPOSITION PRINCIPALE EST DONC ADOPTÉE SANS MODIFICATION.*

Votes pour : 7

Vote contre : 1 (Marilou Alarie)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

**170821-13      AUTORISATION DES DÉPENSES**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'autoriser les dépenses de la liste préparée au 3 juillet 2017 de 3 506 947,83 \$ incluant les charges salariales de 640 889,84 \$ pour les périodes 23 à 26, la liste des dépôts directs pour une somme de 783 828,56 \$, la liste des chèques émis pour une somme de 1 491 804,64 \$, la liste des paiements par débit direct de 592 867,31 \$ ainsi que la liste des chèques annulés de 2 442,52 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**170821-14      AUTORISATION DES DÉPENSES**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'autoriser les dépenses de la liste préparée au 1<sup>er</sup> août 2017 de 2 943 686,96 \$ incluant les charges salariales de 967 255,61 \$ pour les périodes 27 à 31, la liste des dépôts directs pour une somme de 988 343,63 \$, la liste des chèques émis pour une somme de 469 346,86 \$ ainsi que la liste des paiements par débit direct de 518 740,86 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**170821-15      ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON DE COMPOSANTES POUR LE RENOUELEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE LA VILLE – APP-SP-17-31**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de fourniture et de livraison de composantes pour le renouvellement des infrastructures de télécommunications de la Ville, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Bell Canada, selon les prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 103 908,84 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-17-31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**170821-16      ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE REHAUSSEMENT DU PARC INFORMATIQUE – POSTES DE TRAVAIL ET MÉMOIRE VIVE – APP-SI-17-30**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de rehaussement du parc informatique – postes de travail et mémoire vive, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Solutions informatiques INSO, selon les prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 34 877,90 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SI-17-30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

**170821-17      RENOUVELLEMENT DE MANDATS DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ADMINISTRATION**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU de renouveler, pour une période de deux (2) ans, à savoir jusqu'au 21 août 2019, le mandat de membres du comité consultatif des finances, du budget et de l'administration suivants :

- Monsieur Jean-Jacques Chouinard;
- Monsieur Ludovic Grisé Farand;
- Monsieur Stephen Golden;
- Madame Mariève Tétreault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**170821-18      ÉMISSION D'OBLIGATIONS DATÉE DU 7 SEPTEMBRE 2017 - RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville souhaite émettre une série<sup>1</sup> d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 13 080 000 \$ qui sera réalisé le 7 septembre 2017, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunt #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2011-6	24 200
2011-8	28 000
2011-9	2 150 500
2012-2	178 400
2012-3	1 207 700
2012-4	178 400
2012-5	804 800
2016-7	65 250
2016-10	61 150
2016-19	320 600
2016-19	57 200
2017-3	750 000
2017-5	900 000
2017-6	4 700
2017-6	89 100
2017-7	1 500 000
2017-8	4 200 000
2017-10	560 000
<b>Total émission</b>	<b>13 080 000 \$</b>

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2011-9, 2012-3, 2012-4, 2012-5, 2016-19, 2017-5, 2017-7, 2017-8, 2011-6, 2011-8, 2012-2, 2016-10 et 2016-7, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

## PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 7 septembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement le 7 mars et le 7 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation. À cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant : Banque de Montréal, 1560, rue Montarville, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3T7;

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2011-9, 2012-3, 2012-4, 2012-5, 2016-19, 2017-5, 2017-7, 2017-8, 2011-6, 2011-8, 2012-2, 2016-10 et 2016-7 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 7 septembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2012-3, 2012-5, 2016-19, 2017-5, 2017-7, 2017-8, 2011-6, 2011-8, 2012-2, 2016-10 et 2016-7 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 7 septembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

170821-19

**ÉMISSION D'OBLIGATIONS DATÉE DU 7 SEPTEMBRE 2017 – ADJUDICATION**

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunts numéros 2011-9, 2012-3, 2012-4, 2012-5, 2016-19, 2017-5, 2017-7, 2017-8, 2011-6, 2011-8, 2012-2, 2016-10, 2016-7, 2017-3, 2017-6 et 2017-10, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 7 septembre 2017, au montant de 13 080 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.		880 000 \$	1,35000 %	2018	
		904 000 \$	1,75000 %	2019	
		929 000 \$	1,90000 %	2020	
		954 000 \$	2,10000 %	2021	
		4 891 000 \$	2,25000 %	2022	
		4 522 000 \$	2,85000 %	2027	
	<b>98,49700</b>	<b>13 080 000 \$</b>			<b>2,81658 %</b>

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		880 000 \$	1,35000 %	2018	
		904 000 \$	1,70000 %	2019	
		929 000 \$	1,90000 %	2020	
		954 000 \$	2,10000 %	2021	
		4 891 000 \$	2,25000 %	2022	
		4 522 000 \$	2,80000 %	2027	
	<b>98,34000</b>	<b>13 080 000 \$</b>			<b>2,81668 %</b>

VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.		880 000 \$	1,40000 %	2018	
		904 000 \$	1,70000 %	2019	
		929 000 \$	1,85000 %	2020	
		954 000 \$	2,05000 %	2021	
		4 891 000 \$	2,25000 %	2022	
		4 522 000 \$	2,85000 %	2027	
	<b>98,46700</b>	<b>13 080 000 \$</b>			<b>2,81709 %</b>

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.		880 000 \$	1,40000 %	2018	
		904 000 \$	1,70000 %	2019	
		929 000 \$	1,85000 %	2020	
		954 000 \$	2,05000 %	2021	
		4 891 000 \$	2,20000 %	2022	
		4 522 000 \$	2,85000 %	2027	
	<b>98,33300</b>	<b>13 080 000 \$</b>			<b>2,82592 %</b>

CONSIDÉRANT que l'offre provenant de la firme Marché Mondiaux CIBC inc. s'est avérée la plus avantageuse.

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU :

QUE l'émission d'obligations au montant de 13 080 000 \$ de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville soit adjugée à la firme Marché Mondiaux CIBC Inc. ;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170821-20

**AIDES FINANCIÈRES ET SOUTIENS TECHNIQUES – AOÛT 2017**

Il est PROPOSÉ par Michèle Archambault, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'accorder les aides financières et soutiens techniques suivants :

<i>Organismes</i>	<i>Montants</i>	<i>Événements</i>	<i>Soutien technique</i>
Club optimiste Mont-Bruno (Le Manoir)	295 \$	Collecte de sang annuelle s'étant tenue le 8 août 2017 au Centre Marcel-Dulude.	
Opération Nez rouge Vallée-du-Richelieu	350 \$	Mise sur pied d'une soirée d'opération et pour la promotion de la campagne 2017.	
Paroisse Saint-Bruno	1 500 \$	Cocktail dinatoire en guise du 175 <sup>e</sup> anniversaire de sa création devant se tenir le 9 septembre 2017.	Prêt d'équipement et de service.

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

PROPOSITION D'AMENDEMENT

*Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par André Besner, et RÉSOLU d'accorder une aide financière de 1 640 \$ au Cercle de Fermières de Saint-Bruno pour l'organisation du 36<sup>e</sup> Salon des Métiers d'Arts de Saint-Bruno qui se déroulera au Centre Marcel Dulude les 27, 28 et 29 octobre prochain. L'organisme est accrédité par la ville et la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes reconnus permet une aide financière aux organismes accrédités pour la tenue d'activités annuelles. Le Salon des Métiers d'Arts de Saint-Bruno est l'événement de levée de fonds annuel de l'organisme. La politique culturelle et patrimoniale de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville reconnaît que les liens de partenariat entre la ville et les organisations du milieu communautaire sont essentiels à la vitalité culturelle.*

CONTRE-PROPOSITION D'AMENDEMENT

*Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'appuyer la demande d'aide financière au Cercle des Fermières de Saint-Bruno pour la tenue de son 36<sup>e</sup> Salon des métiers d'art sous réserve de sa conformité aux dispositions de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.*

*CETTE PROPOSITION ÉTANT ACCEPTÉE, LA PROPOSITION PRINCIPALE EST DONC ADOPTÉE, TELLE QUE MODIFIÉE.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**170821-21      AUTORISATION DE VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES POUR L'ÉVÉNEMENT « OKTOBERFEST » DANS LE CADRE DU MARCHÉ PUBLIC DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Il est PROPOSÉ par Michèle Archambault, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'autoriser la tenue de l'activité « Oktoberfest » dans le cadre du marché public de Saint-Bruno-de-Montarville, le samedi 23 septembre 2017, de 9 h à 14 h, à la Place du Village et ;

D'autoriser madame Martine Lapointe, chef de division des Activités sportives et événements spéciaux à faire une demande de permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux et d'autoriser la vente et la consommation d'alcool lors de cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**170821-22      DÉROGATION MINEURE DM 2017-082 POUR AUTORISER L'INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE LIQUIDE LAVE-GLACE AU 520, BOULEVARD CLAIREVUE OUEST**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2017-082, déposée par monsieur Pierre Néron, pour et au nom de Couche-Tard inc., pour autoriser l'installation d'un distributeur automatique de liquide lave-glace au 520, boulevard Clairevue Ouest, et ce, en dérogation au point 13 de l'article 193 du *Règlement de zonage URB-Z2009*, conformément à la résolution 170705.17 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 5 juillet 2017.

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**170821-23**      **DÉROGATION MINEURE DM 2017-084 POUR AUTORISER UNE ENSEIGNE DÉTACHÉE COMPORTANT, EN PLUS DU MESSAGE AUTORISÉ, LES INSCRIPTIONS POUR UNE ENSEIGNE DIRECTIONNELLE AU 1395, RUE RENÉ-DESCARTES**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2017-084, déposée par monsieur Dominic Colavecchio, pour et au nom de Systèmes BMH inc., pour autoriser une enseigne détachée comportant, en plus du message autorisé, les inscriptions pour une enseigne directionnelle, au 1395, rue René-Descartes, et ce, en dérogation à l'article 448 du *Règlement de zonage URB-Z2009*, conformément à la résolution 170705.7 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 5 juillet 2017.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**170821-24**      **APPROBATION DE LA LISTE DES DEMANDES DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver les demandes de PIIA mentionnées à la liste ci-jointe, et ce, aux conditions énumérées à la résolution du comité consultatif d'urbanisme adoptée pour chacun de ces dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**170821-25**      **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE PIIA 2017-076 POUR AUTORISER LE PLAN D'ENSEMBLE DE QUATRE (4) TERRAINS À CONSTRUIRE AUX 1600 À 1630, RUE DE MONTPELLIER**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU de refuser la demande de PIIA 2017-076, déposée par monsieur Andrew King, architecte, pour et au nom de la société 6860907 Canada inc., pour autoriser le plan d'ensemble de quatre (4) terrains à construire aux 1600 à 1630, rue de Montpellier, pour les motifs énoncés à la résolution 170705.8 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 5 juillet 2017.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT**

*Il est PROPOSÉ par Thérèse Hudon, APPUYÉ par Michael O'Dowd, et RÉSOLU de modifier le libellé de ce projet de résolution en y insérant une phrase qui clarifie les raisons expliquant le refus et se lisant comme suit :*



**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

*« de refuser la demande de PIIA 2017-076 déposée par Monsieur Andrew King, architecte, pour et au nom de la société 686097 Canada Inc. pour autoriser le plan d'ensemble de 4 terrains à construire aux 1600 à 1630, rue de Montpellier, en raison du dépôt de documents incomplets qui ne permettent pas une analyse exhaustive de la concordance aux normes et aux critères des règlements d'urbanisme tel que prévu aux procédures d'adoption des PIIA et tel qu'énoncé à plusieurs reprises à la résolution 170705.8 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 5 juillet 2017. »*

Votes pour : 3

Votes contre : 5 (Isabelle Bérubé, Martin Guevremont, Marilou Alarie, Jacques Bédard, Michèle Archambault)

REJETÉE À LA MAJORITÉ

*CETTE PROPOSITION ÉTANT REJETÉE. LA PROPOSITION PRINCIPALE EST DONC ADOPTÉE SANS MODIFICATION.*

Votes pour : 7

Vote contre : 1 (André Besner)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**170821-26**

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE PIIA 2017-065 POUR AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE AU 1600, RUE DE MONTPELLIER**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU de refuser la demande de PIIA 2017-065, déposée par monsieur Andrew King, architecte, pour et au nom de la société 6860907 Canada inc., pour autoriser la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale au 1600, rue de Montpellier, pour les motifs énoncés à la résolution 170705.9 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 5 juillet 2017.

Votes pour : 7

Vote contre : 1 (André Besner)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**170821-27**

**RENOUVELLEMENT DE MANDATS AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU de renouveler les mandats de mesdames Alessandra Durini au siège n° 2 et Jacinthe Guimont au siège n° 4 et messieurs Benoit Rancourt au siège n° 3 et Gérald Chouinard au siège n° 5 au sein du comité consultatif en environnement, pour des mandats de deux (2) ans, se terminant le 25 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

**170821-28      RENOUVELLEMENT DE MANDATS AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU de renouveler les mandats de mesdames Isabelle Fréchette au siège n° 4, Anne Jalbert au siège n° 6 et Laurence Dagenais-Larouche au siège n° 8 au sein du comité consultatif d'urbanisme, pour des mandats de deux (2) ans, se terminant le 6 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**170821-29      AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE SERVICE ET ENTENTE DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC LES VILLES DE LONGUEUIL ET DE BOUCHERVILLE - SERVICES ANIMALIERS DE LA RIVE-SUD INC.**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU :

D'approuver le contrat de service de gestion animalière avec les Services Animaliers de la Rive-Sud inc. ainsi que les annexes « A » et « B » concernant l'adhésion aux services de SARS et le partenariat financier avec les villes fondatrices portant sur l'investissement initial (Saint-Bruno-de-Montarville, Longueuil et Boucherville), à savoir le bâtiment du 1470, rue de Coulomb à Boucherville;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de service et tout autre document afférent et nécessaire à la conclusion de la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**170821-30      INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET AJOUT D'ARRÊT – RUE DES TILLEULS ET PLACE DES TILLEULS**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU :

- D'interdire le stationnement en tout temps sur la rue des Tilleuls, du côté pair, entre le numéro 1302 et la rue du Ruisseau;
- D'interdire le stationnement en tout temps sur le côté sud-est et dans la boucle (côté intérieur et côté extérieur) de la place des Tilleuls;
- D'installer un panneau d'arrêt sur la place des Tilleuls, en direction nord-est, à l'intersection de la rue des Tilleuls.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**170821-31      INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LA RUE DE LA BRUÈRE**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'interdire en tout temps le stationnement, sauf pour les détenteurs d'une vignette, sur la rue de la Bruère, entre la rue Daniel et la rue Tailhandier, du côté sud-ouest, soit du côté des résidences;

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

De retirer l'interdiction de stationnement actuelle sur la rue de la Bruère, entre la rue Daniel et la rue Tailhandier, du côté nord-est, soit du côté du parc municipal Tailhandier, indiquant qu'il est interdit d'y immobiliser son véhicule de 9 h à 17 h, le samedi et le dimanche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**170821-32      ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICE D'UN ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ SUR DEMANDE POUR LES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX – APP-SI-17-29**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de service d'un entrepreneur en électricité sur demande pour les bâtiments et équipements municipaux au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Le groupe DR Électrique inc., pour une durée d'un an avec une année d'option de renouvellement, selon les prix soumis, pour un montant total approximatif de 63 034 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SI-17-29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**170821-33      AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SB-2004-21 CONCERNANT LES NUISANCES PAR LE BRUIT ET POURVOYANT À LES SUPPRIMER AFIN DE CLARIFIER LES RÈGLES RELATIVES AUX OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT ET D'INTERDIRE CERTAINES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES LE DIMANCHE**

Le conseiller Martin Guevremont donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement modifiant le *Règlement SB-2004-21 concernant les nuisances par le bruit et pourvoyant à les supprimer* afin de clarifier les règles relatives aux opérations de déneigement et d'interdire certaines activités commerciales et industrielles le dimanche.

**RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 6 JUILLET 2017**

Aucun rapport spécifique de la séance ordinaire du 6 juillet 2017 puisque les décisions ont été prises conformément aux orientations déterminées par ce conseil.

**170821-34      SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'AGGLOMÉRATION DU 24 AOÛT 2017**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU que le conseil de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville exprime l'orientation suivante relativement aux sujets énumérés aux séances extraordinaire et ordinaire du conseil d'agglomération devant se tenir le 24 août 2017 :

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Sujet	Orientation		
	Favorable	Défavorable	Commentaires
CA-170824-2.1 Approbation d'une demande d'aide financière soumise auprès du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité et signature d'un protocole d'entente à intervenir à cet effet (SD-2017-1964)	X		
CA-170824-2.3 Révocation de nominations antérieures de membres désignés par la Ville au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Hubert et désignation de nouveaux membres (SD-2017-2810)	X		
CA-170824-3.1 Approbation du rapport de recommandations de la Table de concertation sur l'avenir des terres utilisées à des fins agricoles au Parc national des Îles-de-Boucherville et demande au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (SD-2017-2613)	X		
CA-170824-4.1 Autorisation à la trésorière d'inscrire au rapport financier 2017 les affectations au poste dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (SD-2017-2390)	X		
CA-170824-4.2 Modification de la résolution CA-160218-1.12 intitulée Versement d'une contribution financière pour le projet d'acquisition et de rénovation de Terrasse Mousseau - Phase II dans le cadre du programme Accès-Logis (SD-2017-2781)	X		
CA-170824-4.3 Autorisation des virements budgétaires mentionnés sur la liste du 19 juillet 2017 préparée par la Direction des finances (SD-2017-3036)	X		

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

CA-170824-4.5 Autorisation de procéder à la radiation des soldes des comptes à recevoir apparaissant sur la liste des créances irrécouvrables du 30 juin 2017 préparée par la Direction des finances (SD-2017-2995)	X		
CA-170824-4.6 Emprunt au fonds de roulement de l'agglomération afin de prévoir les crédits pour la réalisation de la phase II du projet Optimisation du système RH-Paie, pour la partie de compétence d'agglomération (SD-2017-2868)	X		
CA-170824-6.1 Adjudication du contrat (APP-17-094) pour la fourniture de services de remorquage, fourrière automobile municipale et d'expertise pour les véhicules remorqués dans le district Nord et Sud (contrat 3) (option 3.1) (SD-2017-3041)	X		
CA-170824-6.2 Prolongation du contrat pour la fourniture d'un système de radiocommunication et de services d'entretien des consoles radio pour le Service de police et le Service de sécurité incendie (SD-2017-2517)	X		
CA-170824-6.3 Mandat au Centre de services partagés du Québec pour l'acquisition de papier pour photocopieurs et imprimantes (SD-2017-2696)	X		
CA-170824-6.4 Adjudication du contrat 2017-PAR-641 (APP-17-125) pour la réalisation de travaux d'entretien de cours d'eau des branches 7, 8, 9, 10 et deux branches sans désignation de la Rivière-aux-Pins (SD-2017-2819)	X		

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

CA-170824-6.5 Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville et le Centre de valorisation du bois urbain concernant la réalisation du projet de mise en valeur du bois urbain sur le territoire de l'agglomération de Longueuil (SD-2017-3145)	X		
CA-170824-6.9 Adjudication du contrat 2017-GDE-511 (APP-17-142) pour la fourniture de services d'évacuation, de transport et de disposition des boues du Centre d'épuration Rive-Sud (option 1) (SD-2017-3044)			En vertu de l'article 118.9 de la <i>Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations</i> , la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.
CA-170824-6.10 Octroi d'un contrat pour la fourniture d'éléments filtrants pour le Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2017-2989)			En vertu de l'article 118.9 de la <i>Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations</i> , la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.
CA-170824-6.11 Adjudication du contrat (APP-17-113) pour la fourniture de pantalons cargo pour les policières et policiers du Service de police (SD-2017-2946)	X		
CA-170824-6.12 Adjudication du contrat (APP-17-143) pour la fourniture de service de location de véhicules pour le Service de police (SD-2017-2920)	X		

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

CA-170824-8.1 Adoption du Règlement CA-2017-263 autorisant la réalisation d'un complexe de valorisation des matières résiduelles organiques sur le lot 5 759 783 du cadastre du Québec (SD-2017-2667)	X		
CA-170824-8.2 Approbation d'une entente d'entraide mutuelle à intervenir entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant un service d'assistance réciproque en cas d'intervention incendie et le prêt d'équipes spécialisées par la Ville de Montréal (SD-2017-2841)	X		
CA-170824-8.3 Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville, le Réseau de transport de Longueuil, la Société des établissements de plein air du Québec et l'Association touristique régionale de la Montérégie concernant un projet pilote de navette estivale reliant le terminus Longueuil à l'île Charron et le Parc national des Îles-de-Boucherville (SD-2017-3127)	X		
CA-170824-8.4 Approbation de l'entente numéro 1614-002-035 relative à la gestion de travaux d'entretien de la branche 5 de la Rivière-aux-Pins à intervenir entre la Ville et la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (SD-2017-2835)	X		
CA-170824-8.5 Approbation d'une entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'agglomération de Longueuil à intervenir entre la Ville, le Conseil des arts et des lettres de Québec et le Conseil montérégien de la culture et des communications (SD-2017-2958)	X		
CA-170824-8.7 Présentation du projet de Règlement CA-2017-273 modifiant le Règlement CM-2003-98 concernant le comité consultatif agricole (SD-2017-2653)	X		

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

CA-170824-8.9 Présentation du projet de Règlement CA-2017-272 ordonnant des travaux de construction de l'écocentre Payer et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2017-2859)	X		
CA-170824-8.10 Présentation du projet de Règlement CA-2017-274 modifiant le Règlement CA-2014-213 ordonnant des travaux préliminaires de construction de deux écocentres et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2017-3031)	X		
CA-170824-8.12 Présentation du projet de Règlement CA-2017-260 modifiant le Règlement CA-2013-196 ordonnant des travaux de réfection du poste de police situé au 600, chemin du Lac et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2017-3034)	X		
CA-170824-8.14 Présentation du projet de Règlement CA-2017-275 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires et la préparation de plans et devis pour divers bâtiment municipaux (SD-2017-3059)		X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Le projet La Futaie et de demande de retrait des certificats d'autorisation auprès du ministère;
- Problème de vitesse dans le secteur des nouveaux carrefours giratoires / Passage des trains pendant les heures de pointe;
- Consultation des plunitifs civils et nombre de litiges contre la municipalité et enjeux monétaires;



## PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- Boisée des Hirondelles et son zonage;
- Préservation de boisées par les citoyens contre ceux préservés par les gouvernements – Collaboration entre les parties à initier;
- Adoption du plan d'urbanisme et invitation aux élus à étudier la pertinence de certaines sections à conserver avant son adoption en septembre;
- Mot de félicitations à la conseillère Marilou Alarie pour faire valoir sa position de façon honnête quant à la protection du Boisée des Hirondelles;
- Consultations publiques sur l'adoption du plan d'urbanisme et recommandations des citoyens non retenues comme pour le stationnement sur la rue Montarville;
- Mot d'excuse face au manque de respect envers le maire lors de l'adoption de la résolution portant sur l'embauche d'un nouvel employé au sein de la Direction de l'aménagement urbain.

### **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les interventions ont porté sur les sujets suivants :

- Mot de félicitations aux organisateurs et bénévoles pour leur contribution à la Fête de clôture des parcs / Mot de bienvenue aux nouveaux contremaîtres et de remerciement à ceux quittant l'organisation pour leurs loyaux services / Rappel sur les dangers quant à l'utilisation de portables au volant pour texter – Rappel d'un triste et récent accident et décès à cet effet (le conseiller Michael O'Dowd);
- Annulation de l'activité de soccer du 22 août avec l'équipe de l'Impact à Saint-Bruno en raison de la température / Ouverture de la portion de la piste cyclable débouchant à côté de l'entreprise Botanix (le conseiller Martin Guevremont);
- Rappel à la vigilance avec la propagation de la plante Berce de cocasse et rappel de couper l'herbe à poux / Demande pour obtenir le taux d'absentéisme par groupe d'employés / Plan de protection des milieux humides – Ruisseau des Frères – Date d'approbation par le ministère / Démocratie et élus / Projet la Futaie – Décision du ministère toujours en attente et aucune intervention du maire à cet effet (la conseillère Thérèse Hudon);
- Reconnaissance de la Ville de Saint-Bruno par le magazine MoneySense comme étant le meilleur endroit au pays pour élever une famille, ceci marqué par les programmes pour enfants gratuits dans les parcs – Remerciements au directeur de la Direction des loisirs pour avoir maintenu ce programme et à toute l'équipe des Loisirs / Adoption du plan d'urbanisme avec deux (2) éléments préoccupants dont le maintien du statut de zonage résidentiel pour le Boisé des Hirondelles et l'usage des immeubles du centre-ville et la hauteur des bâtiments - Demande de mise en ligne du rapport sur l'élaboration du PPU Centre-ville (la conseillère Marilou Alarie);

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- Travaux de réfection additionnels sur la rue Ménard sans soumission – Attente de documents / Approbation de travaux additionnels de 140 000 \$ pour la construction de deux (2) carrefours giratoires lors d'une séance extraordinaire du conseil / Dossier Carignan – Commission d'accès / Interdiction de stationner sur une portion de la rue De Boucherville pour le passage d'une piste cyclable / Embauches d'employés et manque d'information (le conseiller André Besner);
- Invitation à visiter le Marché public de Saint-Bruno – Nourriture à déguster et animation (le conseiller Jacques Bédard);
- Vœux de bonne rentrée scolaire et respect de la limite de vitesse de 30 km notamment aux abords de l'école de Montarville (la conseillère Isabelle Bérubé);
- Représentativité des élus – Rappel sur l'accès à l'information et documents sous l'ancienne administration – Régularisation des normes et salutations à l'amélioration depuis quatre (4) ans / Travaux de construction des deux (2) carrefours giratoires – Remerciements pour la patience des citoyens pendant les travaux (la conseillère Michèle Archambault);
- Annonce de divers événements à venir dont Les pianos publics au diapason, dernier spectacle d'été Chico Band, exposition au Vieux Presbytère, inauguration du sentier Oka-St-Hilaire, Déjeuner du maire au Marché public de Saint-Bruno et autres – Invitation à consulter le site Web de la municipalité pour la liste complète des événements / Carrefours giratoires et sécurité publique – Dépliant à cet effet distribué à toutes les portes / Réponses aux questions soulevées pendant la séance dont les travaux additionnels sur la rue Ménard / Délivrance par le ministère des certificats pour le Boisée des Hirondelles / Travaux additionnels pour une traverse sur la montée Montarville (le maire Martin Murray).

170821-35

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU de lever la présente séance à 23 h 16.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le maire,

La greffière,

---

Martin Murray

---

Lucie Tousignant

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE  
ANNEXE À LA RÉOLUTION 170821-24

N° de PIIA	Propriété visée	Objet	Recommandation du comité consultatif d'urbanisme et n° de résolution
PIIA 2017-075	1395, rue René-Descartes	Installation d'une enseigne murale et d'une enseigne détachée	D'approuver la demande de PIIA 2017-075 conformément à la résolution 170705.15 du CCU, sous réserve de l'approbation de la demande de dérogation mineure DM 2017-084 pour permettre une enseigne détachée comportant des inscriptions d'une enseigne directionnelle telles que « Stationnement », « Livraison » et des flèches.
PIIA 2017-077	42, rue Davis	Ajout d'un logement bigénération	D'approuver le PIIA 2017-077 conformément à la résolution 170705.12 du CCU
PIIA 2017-078	1443, rue François-P.-Bruneau	Aménagement paysager de la cour arrière	D'approuver le PIIA 2017-078 conformément à la résolution 170705.11 du CCU
PIIA 2017-079	10, chemin du Lac-Seigneurial	Modification du parement extérieur et des ouvertures du bâtiment principal	D'approuver le PIIA 2017-079 conformément à la résolution 170705.13 du CCU
PIIA 2017-080	1467, rue Montarville	Installation de deux enseignes murales	D'approuver le PIIA 2017-080 conformément à la résolution 170705.10 du CCU
PIIA 2017-081	265, boulevard Seigneurial Ouest	Agrandissement du bâtiment	D'approuver le PIIA 2017-081 conformément à la résolution 170705.14 du CCU
PIIA 2017-083	1261 et 1291, rue des Tilleuls 2105 à 2415, place des Tilleuls	Aménagement paysager du projet résidentiel Boisé du Moulin et Strauss	D'approuver le PIIA 2017-083 conformément à la résolution 170705.16 du CCU